

**COMPRENDRE LES MECANISMES
D'UN COMPTE PRORATA
EN MARCHES PRIVES ET PUBLICS**

Formation	COMPRENDRE LES MECANISMES D'UN COMPTE PRORATA EN MARCHES PRIVES ET PUBLICS
Enjeu	Dans les marchés de travaux plusieurs entreprises de différents corps d'état interviennent simultanément ou se succèdent sur un chantier. Ces interventions nécessitent des besoins logistiques communs : installation de base vie, branchement d'eau, d'électricité, etc... Ces dépenses, dites communes, consécutives à ces besoins ne sont pas prises en charge par le maître de l'ouvrage, et les modalités de fonctionnement sont prévues dans les clauses contractuelles et toutes les entreprises concernées doivent y participer. La formation COMPRENDRE LES MECANISMES D'UN COMPTE PRORATA vous permet de mieux comprendre les enjeux de la gestion de ce compte, afin de mieux contrôler ces dépenses et votre budget.
Objectif (s) pédagogique (s)	Comprendre les enjeux de la gestion du Compte Prorata
Le plus	Différencier les dépenses communes du Compte Prorata, et celles à la charge des Entreprises
Public	Toute personne souhaitant maîtriser la gestion du Compte Prorata
Prérequis	Aucun
Méthode	Apport théorique et exercices pratiques
Durée	7 heures (1 jour)
Evaluation	Feuille de présence – Cas pratique & fiche d'évaluation de la formation - Questionnaire avec avis du formateur
Validation	Attestation de compétence nominative délivrée au candidat qui a participé activement à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation continue favorable de la part du formateur.
Compétences métier	<u>Si vous êtes le gestionnaire du compte-prorata</u> , vous saurez mettre en place une gestion rigoureuse des dépenses communes et maîtriser le budget. <u>Si vous êtes concerné par le compte prorata</u> , à l'issue de la formation, vous serez en mesure de suivre sa gestion et vous assurer de la bonne maîtrise des dépenses communes.
Méthodologie pédagogique	Tour de table de positionnement préalable afin de permettre au formateur de vérifier l'adéquation du parcours de chaque stagiaire et d'adapter son déroulé pédagogique. Le formateur suit un plan précis pour aborder progressivement tous les points du programme. <u>Partie théorique</u> : Alternance d'apport théorique par le formateur privilégiant l'échange d'expériences, de démonstration et d'explications sur paperboard ou projection par vidéoprojecteur. <u>Partie pratique</u> : Mise en situation en groupe. Après démonstration et explication par le formateur, chaque stagiaire réalise un cas pratique sous sa direction, avec la participation active des autres stagiaires. Un bilan est effectué en fin de formation.
Moyens techniques et pédagogiques	1 salle de formation équipée vidéoprojecteur, paperboard, écran mobile, wifi,
Modalité d'organisation	Formation en groupe de 6 personnes minimum & dans la limite de 8 personnes maximum
Handicap	Locaux adaptés aux personnes porteuses de handicap en mobilité
Référent handicap & administratif	Raymond VAITILINGOM – 0262 20 30 47 – 0692 600 910 – E-mail : capeb.st-denis1@orange.fr
Programme	Voir en annexe
Date (s)	Merci de vous rapprocher auprès du responsable administratif au 0262 20 30 47
Coût	298 € (Prise en charge par votre OPCO)
Formateur	Fred FONTAINE de l'entreprise CONTRACT'CONSEIL à jour du maintien & d'actualisation de ses compétences Il est spécialiste de l'ingénierie administrative des marchés

**COMPRENDRE LES MECANISMES
D'UN COMPTE PRORATA
EN MARCHES PRIVES ET PUBLICS**

Notions générales

Fonctionnement et missions

Domaine d'application

- Référence à la norme NFP 03-001
- CCAG Travaux – Marchés publics
- Dépenses imputées au Compte Prorata

Acteurs concernés

- Rôle et responsabilités du
- Maître d'Ouvrage/Maître d'Œuvre
- Entreprises et Sous-traitants

Organisation

- Convention et budget
- Rôle et attributions du gestionnaire
- Rôle du Comité de contrôle
- Règlement des litiges

BULLETIN D'INSCRIPTION

BULLETIN VALANT BON DE COMMANDE

**A RETOURNER A L'ARFAB AVANT LE DEBUT
DE LA FORMATION**

Intitulé de la formation :

Dates : du / / **au :** / / **Nbre de jours :**

Dénomination de l'entreprise : **Activité :**

Nom, prénom du Représentant légal de l'entreprise :

Adresse :

Code postal : **Ville :** **E-mail :**

Tél. : **GSM :** **Fax :**

SIRET : **APE :** **Nbre de salariés :**

Financement de la formation

- Paiement direct par l'entreprise ☐ (chèque à l'ordre de l'ARFAB Réunion)
- OPCO CONSTRUCTYS ☐
- OPCO AKTO – OPCO EP ☐
- Plan de formation ☐
- FAFCEA (non-salariés) ☐
- Autres (préciser).....

Participants

Noms	Prénoms	Homme	Femme	Date de naissance	Statut*

* Statut : Artisan / Gérant non salarié = CE - Conjoint (e) collaborateur (trice) = Conjoint - Salarié = Salarié – Demandeur d'emploi = DE

Fait à , le

(Cachet & signature du Représentant légal)

Conditions, coûts et modalités d'inscription

Coûts & financements

L'ARFAB-Réunion est exonérée de TVA. Tous les coûts indiqués sont donc nets de TVA. Sous réserve de l'accord de chaque financeur, les formations de l'ARFAB-Réunion peuvent bénéficier de financement du FAFCEA ou du Conseil de la Formation (CMA), de CONSTRUCTYS, du Conseil Régional, de l'Etat ou d'un autre OPCA.

Conditions d'inscription

Après réception du bulletin d'inscription, l'ARFAB adresse à l'entreprise une convention bilatérale de formation et le programme du stage. L'inscription du stagiaire sera définitive après retour à l'ARFAB de ladite convention complétée et signée, des règlements et des pièces annexes.

Annulation ou absence en formation

L'ARFAB se réserve le droit d'annuler ou de reporter tout stage, si le nombre de stagiaires se révèle insuffisant. Dans ce cas, l'ARFAB en informera l'entreprise au moins une semaine avant la date prévue du démarrage du stage et restituera l'ensemble des règlements joints à la convention. Toute annulation par le stagiaire intervenant, sauf cas de force majeure dûment justifié (ne comprenant pas le surcroît d'activité), moins de 2 semaines avant le début du stage donne lieu à une facturation de 50% du coût total du stage, à titre d'indemnité forfaitaire. L'annulation d'un stage commencé ou l'absence à un module d'un cycle sont dus dans leur intégrité. Les frais d'annulation ne sont pas par nature imputables sur la participation obligatoire au financement de la formation continue. Ils ne peuvent donc pas être prélevés sur les budgets de formation. Au cas où l'ARFAB organiserait, dans les 6 mois, une session de formation sur le même sujet, le report serait proposé dans la limite des places disponibles et l'indemnité d'annulation sera affectée au coût de cette nouvelle session.

Droit & compétence juridictionnelle

Tout litige qui ne pourrait être réglé à l'amiable sera de la compétence du Tribunal de Commerce de Saint-Denis de la Réunion ou toute autre juridiction compétente saisie par l'ARFAB.

**Questionnaire à remplir et à retourner
obligatoirement avec le bulletin
d'inscription**

Questionnaire

Vous avez pris connaissance du programme de formation ***Comprendre les mécanismes d'un compte-prorata en marchés publics et privés***. Merci de répondre aux 2 questions suivantes :

1. Ce programme répond-t-il à vos attentes ?

☐ Si Oui – Indiquez votre réponse en quelques lignes

.....
.....
.....
.....
.....

☐ Si Non – Indiquez votre réponse en quelques lignes

.....
.....
.....
.....
.....

2. Souhaitez-vous que l'on aborde un point particulier par rapport à vos attentes ?

☐ Non

☐ Si Oui – Indiquez votre réponse en quelques lignes

.....
.....
.....
.....
.....

Cachet et signature du Représentant (e) légal (e)